Mariage de François Bouchet avec jeanne vilay

Le quinze d'janvier mil sept cent quarante sept par nous pierre Rangeon prêtre et vicaire de l'église paroissiale de ste gervais et protais de la ville du mende après trois, deux, et trois bans publiés consécutivement au prône au mariage d'entre François Bouchet fils légitime et naturel de pierre Bouchet et de Jeanne [illegible] habitants de la présente ville d'une part, et d'autre Jeanne vilay, fille légitime de andré vilay et de marguerite Jordan aussi habitants de ladite ville, lesquels après trois publications de leurs bans de mariage faites en notre église de paroisse les premier, le sixième et le huitième janvier, savoir le jour de la circoncision de l'epiphanie, et le dimanche dans l'octave des Rois sans qu'il nous ait paru aucun empêchement ni civil ni canonique, et ont reçu par moi curé soussigné royal de ladite ville, ont reçu le sacrement de mariage que nous leur avons solennellement fait en présence des soussignés et plusieurs de leurs parents et amis, pierre vilay [illegible] jean vilay son frère, de Sr jean [illegible] et [illegible] signés avec les mariés, de marguerite [illegible] signée [illegible] et [illegible] signés avec les mariés

Bouchet marguerite Jordan

vincent Jean Rangeon prêtre vicaire

Baptême

Le dix neuf janvier mil sept cent quarante sept par nous dominique Meruis prêtre et vicaire de la ville de mende

archives.lozere.fr
Archives départementales